



PRÊT D'HONNEUR INITIATIVE PAYS CATALAN

VOUS SOUHAITEZ CRÉER, REPRENDRE, DÉVELOPPER UNE ENTREPRISE

Nous vous accompagnons !

FINANCEMENT | SUIVI | PARRAINAGE

Vous gérez une entreprise de moins de 6 ans ou êtes proche de la création.
INITIATIVE PAYS CATALAN DONNE DU CRÉDIT À VOTRE PROJET.

ENTREPRISES ÉLIGIBLES AU PRÊT D'HONNEUR INITIATIVE PAYS CATALAN
les TPE et PME ayant leur siège social dans les PO.

De 3 000 €
à 15 000 € à

0%

Sans garantie personnelle
Remboursement sur
60 mois maximum

L'entreprise doit créer ou développer
un produit ou service qui répond à un
besoin avéré, peu ou non satisfait sur
le territoire.

➤ ACTIVITÉS

- Production industrielle et artisanale
- Service aux entreprises
- BTP si création de 3 emplois
- Activité commerciale si conception, production et commercialisation locale ou sous forme innovante ou à vocation culturelle

EN ZONE RURALE : ces critères sont assouplis.

➤ EXCLUSIONS

- Activités saisonnières
- Professions libérales
- Micro entreprises
- SCI
- Franchises

➤ LES CONDITIONS DE DEMANDE DE PRÊT D'HONNEUR

Dans tous les cas : Prêt bancaire complémentaire dans l'année de la demande

Création : Dans la première année d'exercice

Reprise ou transmission : Depuis moins de 3 ans

Développement : Créer depuis moins de 6 ans

Apport personnel cohérent avec le montant de la demande.

Le prêt d'honneur doit faire levier auprès du partenaire bancaire.

La demande de prêt en développement ne peut être valable si un autre remboursement est en cours ou a été défaillant.

Le remboursement se fait sur 5 ans maximum avec un différé possible jusqu'à 6 mois maximum (une justification doit être apportée) et les mensualités doivent être au minimum de 100 euros par mois.

Le prêt d'honneur Initiative est compatible avec d'autres aides (prêt Occitanie transmission, PTZ, ...)

➤ QUE FINANCE LE PRÊT D'HONNEUR

LE BFR

Les investissements immatériels

Le renforcement des fonds propres

Une aide à la trésorerie de démarrage

ACCÉDER AU PRÊT D'HONNEUR INITIATIVE PAYS CATALAN SIMPLEMENT ET RAPIDEMENT

Prenez contact avec votre conseiller dans la structure qui vous accompagne, afin de nous transmettre votre dossier.

LA PROCÉDURE EN 3 TEMPS

(après validation par IPC de votre fiche contact)

1

Constituer un plan d'affaire sur la plateforme IP2.0 accompagné des justificatifs utiles à l'expertise du projet

2

Rencontre avec le service instructeur et préparation du passage devant le comité d'agrément

3

Notification de la décision émise par le comité et formalisation de l'accompagnement

L'accompagnement

Un suivi technique est assuré pendant toute la durée du remboursement du prêt.

La participation au club des entrepreneurs et aux ateliers collectifs est proposée.

Le parrainage

Le bénéficiaire peut se voir attribuer un parrain afin de maximiser les chances de réussite du projet. Cadre ou Chef d'entreprise bénévole faisant bénéficier de son expérience (favoriser son réseau et rompre un éventuel isolement.)

Une charte de parrainage lie le créateur, le parrain et INITIATIVE PAYS CATALAN.

LES PARTENAIRES



81 Rue James WATT
66100 PERPIGNAN
Tél: 04 48 07 09 35 direction@initiative-payscatalan.fr

Créé en 2000, INITIATIVE PAYS CATALAN est spécialiste de l'accompagnement et du financement. Ses fonds proviennent de structures publiques, institutionnelles et d'entreprises privées, d'établissements financiers, de partenaires et de particuliers.

Sa vocation est de soutenir la création de richesse sur son territoire en accordant des prêts d'Honneur avec l'objectif de favoriser l'intervention de partenaires financiers complémentaires. L'association possède le certificat AFNOR NF X 50-771 et est gérée par des femmes et hommes qui exercent en tant que chefs d'entreprise ou managers, avocats, banquiers, experts comptables, notaires, assureurs... sur les Pyrénées-Orientales.

www.initiative-payscatalan.com